

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 17 février 2017

Convocation du 17 février 2017.

Présents : Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Marc PORTIL, Charles FARGES, Samantha KEULEN, Serge DESCAT et Fanny CORNUT

Absents excusés : Jean-Paul GARRIGUE (procuration à Fanny CORNUT), Dominique CHANSARD (procuration à Charles FARGES)

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20h34.

M. GARRIGUE étant absent, M. FARGES préside la séance. Il demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

M. FARGES explique la procédure de liquidation de la CCPVTT et par la même le transfert patrimonial à la communauté d'agglomération du Grand Périgueux (CAGP).

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. FARGES indique que suite à la vente d'un chemin sur Chalagnac aux consœurs Nardou, la commune encaisse un chèque SCP Brus-Lopez-Sarlat-Labadie, d'un montant de 511€.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. FARGES donne la parole à Mme KEULEN afin de présenter le projet éducatif territorial 2017-2019 (P.E.D.T.) : il concerne les activités et le fonctionnement périscolaire (TAP, garderie).

Ce projet devra être transmis aux services de la DDCSPP afin de demander une aide financière.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. FARGES donne la parole à Mme CORNUT afin d'expliquer les modifications du temps de travail du personnel des écoles à compter du 1^{er} mars 2017 (les temps sont annualisés):

- Mme Aurélie LAPEYRE démissionne.
- Mme Corinne BOISSERIE arrête la cantine du midi pour prendre la garderie du matin à la place de Mme LAPEYRE. Son contrat passe à 16h62/35ème.
- Mme Virginie VAN DE ZANDE remplace Mme BOISSERIE pour la cantine du midi, sur le contrat de Mme Lapeyre, son contrat est de 4h52/35ème.
- Les contrats de Mmes Sindy VILLENAVE et Aurélie RIGAUDIE passent à 32h55/35ème, le temps de ménage des classes étant trop juste, 15 minutes leur ont été rajoutées sur leur temps quotidien de travail.

Les membres du conseil municipal prennent acte et votent à l'unanimité.

M. FARGES présente la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CAGP. Elle définit les obligations réciproques de la commune de Chalagnac et du service instructeur de la CAGP.

Mme CORNUT fait un point sur le recensement en expliquant que cela n'a pas été facile de reprendre le dossier sans formation mais qu'avec l'agent recenseur, Mme Bessede, la population de Chalagnac a été recensé en temps et en heure et que tout s'était bien passé au final.

La séance est levée à 21h45.

Fanny CORNUT

Christelle LACHAUD

Charles FARGES

José RIBEIRO

Marc PORTIL

Samantha KEULEN